



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel
et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels

B I L A N - S E S S I O N 2 0 2 2

I N G É N I E U R D E R E C H E R C H E H O R S C L A S S E

EXAMEN PROFESSIONNEL

AVANT-PROPOS

Ce bilan présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement de l'examen professionnel organisé au titre de 2022 pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe. Outre ces données objectives, il comporte une analyse statistique de la participation et des résultats de cette session.

Le rapport du président du jury vient compléter ces observations de conseils et recommandations destinés à informer des principales attentes du jury les candidats non admis comme les futurs candidats, les acteurs du recrutement et de la formation continue, les secteurs d'emplois et le bureau de gestion.

S O M M A I R E

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS

pages 3 à 5

1. Dispositions réglementaires

page 3

2. Le calendrier de la session

page 3

3. Les conditions d'accès

page 3

4. Les modalités de l'examen professionnel

page 3

5. Études des candidatures

pages 4 et 5

DEUXIÈME PARTIE : LE RAPPORT DU JURY

pages 6 à 11

1. Arrêté fixant la composition du jury

pages 6 et 7

2. Le rapport du Président du jury

Pages 8 à 11

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS

1. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.
- Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.
- Arrêté du 12 novembre 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de la sélection professionnelle pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe.
- Arrêté du 28 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

2. CALENDRIER DE LA SESSION

Note de service :	SG/SRH/SDDPRS/2021-266 du 4 avril 2022
Arrêté d'ouverture :	du 28 mars 2022 publié au JO du 31 mars 2022
Pré-inscriptions :	du 5 avril 2022 au 5 mai 2022
Clôture des inscriptions :	le 19 mai 2022
Épreuve orale :	les 22 et 23 juin 2022
Proclamation des résultats sur site du bureau des concours https://www.concours.agriculture.gouv.fr :	le 23 juin 2022

3. RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS

Cet examen professionnel est ouvert aux ingénieurs de recherche appartenant au grade d'ingénieur de recherche de 1^{ère} classe et justifiant de huit ans de services comme ingénieur de recherche, ou ayant atteint le 7^{ème} échelon du grade d'ingénieur de recherche de 2^{ème} classe et justifiant dans ce grade de huit ans de services effectifs.

Les conditions requises s'apprécient au 31 décembre 2022.

4. MODALITÉS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Aux termes de l'arrêté du 12 novembre 2012, cet examen consiste en un entretien avec le jury.

D'une durée de trente minutes, cet entretien vise notamment à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs de recherche hors classe et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée, à son appréciation, de cinq à dix minutes, présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, et se poursuit par un échange avec le jury portant sur les compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Aucun support n'est autorisé au cours de l'épreuve.

5. ÉTUDE DES CANDIDATURES

Pour cette session, 6 places étaient à pourvoir toutes branches d'activité professionnelle (BAP) confondues.

23 pré-inscriptions ont été enregistrées, 11 candidats ont confirmé leur inscription.

11 candidats ont été admis à concourir.

Le taux de pression est de **1,83** candidats pour une place.

5.1. Répartition des candidats présents par structure d'affectation :

STRUCTURES	Hommes	Femmes
AgroCampus Ouest	0	1
AgroParisTech ENGREF Nancy	1	1
AgroParisTech Paris	1	0
ANSES	0	1
ENITA Bordeaux	0	1
ENV Toulouse	1	0
SCEP / SDPEVT	0	1
Vetagro Sup	0	2
Non renseigné	0	1
Total	3	8

5.2. Répartition des candidats présents par tranche d'âge :

L'amplitude des âges varie de 43 à 60 ans et se répartit ainsi :

TRANCHES D'ÂGES	Hommes	Femmes
Moins de 40 ans	0	0
40 à 49 ans	1	4
50 à 59 ans	1	4
60 ans et plus	1	0
Total	3	8

6. ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 22 et 23 juin 2022, au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – 78, rue de Varenne 75007 Paris – sur la base d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le jury s'est réuni le 23 juin 2022 pour dresser la liste des candidats admis. Il a fixé le seuil d'admission à la note de **16,00**.

6.1. Bilan de l'admission :

PARAMÈTRES	ENTRETIEN
Candidats admis à concourir	11
Moyenne	15,41
Médiane	16,00
Écart type	1,30
Note minimale	13,00
Note maximale	17,50

6.2. Répartition des lauréats par sexe :

SEXES	NOMBRE LAURÉATS
Femmes	3
Hommes	3
TOTAL	6

6.3. Répartition des lauréats par structure d'affectation :

STRUCTURES	Hommes	Femmes
AgroCampus Ouest	0	1
AgroParisTech ENGREF Nancy	1	0
AgroParisTech Paris	1	0
ANSES	0	1
ENITA Bordeaux	0	0
ENV Toulouse	1	0
SCEP / SDPEVT	0	0
Vetagro Sup	0	0
Non renseigné	0	1
Total	3	3

6.4. Répartition des lauréats par tranche d'âge :

TRANCHES D'ÂGES	Hommes	Femmes
Moins de 40 ans	0	0
40 à 49 ans	1	1
50 à 59 ans	1	2
60 ans et plus	1	0
Total	3	3

7. CONCLUSION

En raison de la proximité des deux sessions (2021 et 2022), le nombre de pré-inscriptions en 2022 a baissé de 17 candidats par rapport à 2021.

En 2022 la participation des candidats a baissé de 8 candidats par rapport à la session 2021. Le nombre de places étant le même (6 places), le taux de pression a donc baissé, passant de 3,17 candidats pour une place en 2021 à 1,83 candidats pour une place en 2022.

DEUXIEME PARTIE : LE RAPPORT DU JURY

1. ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté

fixant la composition du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de la session 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le Code de la recherche et notamment son article L421-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de la sélection professionnelle pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,

Arrête

Article unique – Le jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre de la session 2022 est composé comme suit :

Président :

M. Hervé DEPERROIS

Ingénieur général des ponts, des eaux
et des forêts (CGAAER)

Présidente suppléante :

Mme. Claire LAUGIER

Inspectrice générale de santé publique
vétérinaire (CGAAER)

Membres titulaires :

M. Daniel CATHELIN

Ingénieur de recherche hors classe
(AgroCampus Ouest)

Mme. Patricia LHARDIT

Ingénieure de recherche hors classe
(Institut Agro Montpellier)

Mme. Svitlana POIX

Ingénieure de recherche hors classe
(Bordeaux Sciences Agro)

M. Nicolas SOK

Maître de conférence de
l'enseignement supérieur agricole
(AgroSup Dijon)

Membre suppléante :

Mme. Hélène LEMONNIER-BLUTEAU

Ingénieure de recherche hors classe
(AgroParisTech Paris)

Fait le 5 avril 2022.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :



La sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales

VIRGINIE FARJOT

2. LE RAPPORT DU JURY

2.1. La formation du jury et la préparation des épreuves orales

Une session de formation a été organisée le 30 mai 2022 de 9h30 à 16h30 en visioconférence pour l'ensemble des membres du jury et réalisée par le prestataire Excellens Formation.

Le jury s'est réuni à nouveau en visioconférence le 13 juin 2022 de 17h à 19h à l'initiative du président afin de définir la répartition des rôles de ses membres lors des épreuves.

2.2. Le déroulement des épreuves orales

Onze candidats étaient convoqués. Tous se sont présentés à l'épreuve orale qui s'est déroulée sur 2 journées, du 22 au 23 juin 2022 dans les locaux du *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*, 78, rue de Varenne, Paris.

Le jury était composé d'un président et de quatre membres, tous présents pour l'intégralité des entretiens.

En amont des épreuves orales, le jury avait préparé un ensemble de questions pour chaque candidat sur la base des informations présentées dans le dossier de RAEP.

Les auditions des candidats se sont déroulées selon le planning suivant :

- mercredi 22 juin 2022 : 6 candidats ;
- jeudi 23 juin 2022 : 5 candidats.

L'accueil de chaque candidat débutait par une vérification par un membre du jury de l'identité du candidat, de sa convocation et de l'émargement de la feuille de présence. Après installation du candidat, un mot d'accueil du président rappelant le déroulement de l'épreuve et une courte présentation des membres du jury avaient lieu.

La durée de l'entretien étant de 30 minutes, les entretiens étaient cadencés toutes les 45 minutes, ménageant au jury 10 minutes de délibération après chaque entretien et 5 minutes de préparation de l'entretien suivant et d'accueil du candidat. Tous les entretiens ont débuté à l'heure ou avec moins de cinq minutes de décalage sur l'horaire précisé par les convocations. La durée de l'entretien de 30 minutes a été strictement respectée pour tous les candidats.

2.3. Les attendus du jury en lien avec la grille d'évaluation

Les attendus du jury associés aux critères de la grille d'évaluation établie en vue de l'épreuve orale étaient les suivants :

2.3.1. Qualité de l'exposé

Le jury a évalué la clarté et la structuration de l'exposé, l'aisance du candidat à l'oral et sa capacité à maîtriser son temps de parole.

2.3.2. Savoirs

A. Connaissances scientifiques et techniques acquises

Les membres du jury se sont intéressés à l'adéquation du parcours de formation aux emplois d'ingénieur de recherche hors classe. Ils ont évalué la façon dont le candidat mettait en valeur les apports de formation pour démontrer une progression vers les compétences attendues d'un ingénieur de recherche hors classe.

B. Connaissance de son environnement professionnel

Le jury a cherché à évaluer :

- le niveau de connaissance du candidat de son environnement professionnel au-delà du strict périmètre de ses activités ;
- la compréhension du candidat de son positionnement au sein de son service et de son établissement ;
- sa capacité à prendre de la hauteur pour situer son action par rapport aux enjeux du service, de l'établissement et des politiques publiques.

2.3.3. Savoir-faire

A. Réalisation et production

Le jury a examiné, au travers des productions et des réalisations du candidat, sa maîtrise des disciplines techniques, cœur de son métier : résultats scientifiques (publications), développement de méthodes analytiques, productions de normes et procédures, travaux d'expertise, textes réglementaires ou outils numériques...

Le jury s'est attaché à apprécier si les projets et réalisations décrits étaient justifiés et pertinents et accompagnés d'une présentation précise de leur contexte et de leur environnement. Il a cherché à déterminer l'implication propre du candidat et sa contribution réelle aux projets ou actions décrits, la qualité de ses choix techniques et sa capacité à interagir avec des partenaires internes ou externes au sein de son environnement professionnel.

Il a particulièrement apprécié la présentation d'une mission ou d'une réalisation remarquable de la part du candidat.

B. Gestion de projet

Le jury s'est intéressé aux diverses compétences et capacités nécessaires à la gestion de projet : définir des objectifs et les prioriser, organiser son travail et celui de l'équipe, animer et fédérer l'équipe, savoir déléguer. Il a apprécié en particulier l'implication et le pouvoir décisionnel du candidat dans le projet.

C. Transmission

Le jury a examiné la capacité du candidat à transmettre son savoir (compétences pédagogiques, notamment adaptation au public visé) et également l'ensemble des modalités de cette transmission (enseignement et formation, communications, science ouverte...).

2.3.4. Savoir-être

A. Management

Les compétences ou aptitudes managériales ont été évaluées, notamment grâce à des mises en situation. A côté des qualités de bienveillance et d'écoute, a été également recherchée la capacité à gérer les conflits, à motiver la ou les équipe(s) et à mettre en œuvre des nouvelles méthodes de travail.

B. Posture

La posture de l'ingénieur de recherche hors classe s'exerce dans des situations et à des niveaux divers. Sont en particulier recherchés la capacité à être force de proposition et autonome, l'adaptabilité, la rigueur, l'esprit critique mais également le sens du service public et du collectif, la capacité de représentation (de son supérieur, de son établissement) et l'implication dans des missions transversales.

C. Implication stratégique

Le jury a cherché à estimer la contribution du candidat à des enjeux stratégiques de son établissement et au-delà, et la consistance de cette contribution.

2.3.5. Motivation et perspectives professionnelles

Le jury attendait une proposition construite de trajectoire professionnelle permettant une valorisation de l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

2.4. Appréciation du jury sur les prestations des candidats

Sur la base du contenu du dossier de RAEP, le jury a préparé pour chaque candidat une liste de questions qui couvrait l'ensemble des critères à examiner.

La grille d'évaluation et les compétences et expériences de ses membres ont permis au jury d'évaluer des candidats aux profils variés exerçant dans des contextes professionnels divers. Les avis ont rapidement convergé sur l'évaluation et la notation finales de chaque candidat.

2.4.1. Commentaires généraux

A. Le dossier de RAEP

La grande majorité des dossiers était conforme aux instructions et le jury a noté un effort de présentation, de rédaction et le plus souvent, un choix pertinent des annexes.

Le jury rappelle aux candidats que, même si leurs évaluation et notation ne portent que sur l'épreuve orale, un dossier de RAEP renseigné conformément aux recommandations, conduit à une meilleure appréhension de leur parcours professionnel par le jury et la préparation de questions nombreuses et pertinentes au profit de leur évaluation.

En particulier, le jury a particulièrement apprécié la présence d'un organigramme suffisamment clair lui permettant de mieux comprendre le positionnement, les responsabilités et interactions professionnelles du candidat.

Par ailleurs, le jury souligne tout l'intérêt pour le candidat de conduire une réflexion approfondie pour rédiger la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au service de votre projet professionnel ». En effet, la réflexion et la prise de recul nécessaires à la réussite de cet exercice rédactionnel sont des éléments de préparation efficace à l'épreuve orale. De plus, les candidats peuvent s'appuyer sur cette partie de leur dossier de RAEP pour construire et structurer leur exposé oral.

B. Le niveau et la préparation des candidats

Toutes les candidatures sont apparues légitimes quant au niveau des candidats. En effet, le jury a observé, chez tous les candidats, de bonnes connaissances professionnelles et une réelle maîtrise technique de leur métier. Tous les candidats se sont montrés particulièrement impliqués et motivés dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Toutefois, le déroulement des entretiens, tant l'exposé initial que l'échange avec le jury, ont permis au jury de percevoir des différences sensibles quant à la préparation de l'épreuve et à la compréhension de la démarche de RAEP et du sens à donner à l'entretien.

2.4.2. Appréciations sur la forme de l'épreuve orale

A. L'exposé

La plupart des candidats avaient pris la mesure de l'enjeu de l'épreuve et s'étaient bien préparés à l'exercice. A de rares exceptions près, ils ont respecté le temps imparti (la durée des exposés a été de 5 à 10 mn). Le stress était présent mais le plus souvent bien maîtrisé.

Le jury a regretté que certains exposés aient été peu structurés. Certains candidats ont fait l'effort d'éviter une description chronologique de leur parcours professionnel et choisi de le présenter selon un plan original (entrée par compétences acquises par exemple).

L'illustration des activités par des exemples concrets, facilement compréhensibles par les membres du jury et insistant sur l'impact des réalisations, a facilité l'évaluation des candidats.

Le jury a apprécié que les candidats fassent une présentation rapide des structures dans lesquelles ils évoluent. En complément de l'analyse de l'organigramme (hiérarchique et fonctionnel), cela permettait au jury de bien comprendre les trajectoires professionnelles et les responsabilités exercées.

B. Le temps d'échange

Les réponses aux questions du jury doivent être claires, pertinentes, à la fois concises, précises et illustrées par des exemples, si nécessaire.

Certains candidats digressent sur les sujets qu'ils maîtrisent avec des réponses trop longues et éloignées de la question. Dans de rares cas, les candidats ont fourni des réponses trop techniques, sans souci de vulgarisation.

Remarque sur la forme en général

Aussi bien au cours de leur exposé que lors des réponses aux questions du jury, les candidats doivent démontrer des qualités pédagogiques. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter le jargon spécialisé ou bien veiller à

l'expliquer. De même, le jury a apprécié que les sigles et acronymes en lien avec les activités et le métier soient développés. Le candidat doit être capable de sortir de son contexte professionnel pour expliquer à des non spécialistes l'intérêt et l'impact de son travail.

2.4.3. Appréciations sur le fond

Pour une majorité de candidats, les critères liés au savoir-faire ont été bien notés. Le jury a cependant constaté que certains candidats avaient du mal à identifier et à valoriser les éléments remarquables de leur parcours qu'il s'agisse de réalisations, d'expériences managériales, d'enseignement ou de recherche.

Sur l'ensemble des candidatures, le jury a relevé les principaux points forts suivants :

- une connaissance de l'environnement professionnel élargi : connaissance des documents et chantiers stratégiques de leur établissement, connaissance des réseaux, projets ou politiques publiques en lien avec leurs activités et des enjeux sociétaux ou liés à l'actualité ;
- des compétences ou une aptitude managériale avérées (connaissance des étapes de la gestion d'un conflit par exemple) ;
- une posture adéquate par rapport aux attendus (initiatives, recul, implication transverse, actions de représentation) ;
- une implication stratégique.

Concernant l'expression des perspectives professionnelles, il est recommandé aux candidats de proposer un projet professionnel construit. Des projets professionnels flous, imprécis ou dans la seule continuité de leur passé professionnel ou de leur poste actuel jouent en défaveur du candidat. L'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe n'est pas une simple reconnaissance du travail réalisé et des acquis professionnels.

EN BILAN

L'arrêté du 28 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a fixé le nombre total de places offertes, toutes branches d'activités professionnelles confondues, à 6. La session 2022 de cet examen professionnel a été d'un bon niveau général, de sorte que les 6 places ont pu être pourvues.

Parmi les 5 candidatures non retenues, le jury estime que :

- deux candidats, du fait de la qualité de leur prestation, répondaient aux attendus d'un ingénieur de recherche hors classe et sont invités à se représenter ;
- un candidat peut être invité à se représenter moyennant un travail d'amélioration de sa présentation et de préparation de l'épreuve ;
- pour les deux derniers candidats, il reste à mieux affirmer leur positionnement professionnel et mieux structurer leur dossier de présentation pour mettre en valeur leurs acquis professionnels.